



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 16 août 2022

Retour en vigilance ORANGE pour le risque feux de forêt en Gironde

Le département de la Gironde passe dès aujourd'hui, en **vigilance ORANGE (vigilance élevée / niveau 3 sur une échelle de 5) pour le risque d'incendies en forêt**. Les prévisions météorologiques laissent en effet entrevoir des conditions plus favorables dans les prochains jours.

Cependant, les risques de feux de forêts restent très importants dans le département en raison notamment de l'état de sécheresse du massif et des conditions météorologiques de ces derniers jours (absence de précipitation et températures élevées).

Les mesures de restriction suivantes restent en application dans les espaces exposés des communes à dominante forestière du département :

- la circulation et le stationnement des véhicules à moteur sont interdits entre 14h et 22h sur les pistes forestières, chemins ruraux, chemins d'exploitation et pistes cyclables sauf pour les personnes autorisées ;
- **dans les massifs forestiers sinistrés par les incendies : la circulation et le stationnement des véhicules avec ou sans moteur sont interdits** (arrêté d'interdiction temporaire de l'accès au massif forestier sinistré du 16 août 2022) ;
- les activités d'exploitation forestière, de travaux sylvicoles, de génie civil, de service, de carbonisation et de sciage sont suspendues entre 14h et 22h ;
- les activités ludiques et sportives sont interdites entre 14h et 22h à l'exception de celles exercées en base de loisirs et en périmètres de plans plages.

Il est également interdit dans les bois et forêts jusqu'à une distance de 200 mètres :

- d'utiliser du feu
- de fumer
- de jeter tout débris incandescent
- de procéder à des incinérations des déchets verts et brûlages dirigés
- de pratiquer le camping isolé ou le bivouac
- de tirer des feux d'artifices publics ou privés du 16 août à 20h00 jusqu'au 22 août 2022 à 8h00 (arrêté d'interdiction de tirs de feux d'artifices du 16 août 2022)

Martin GUESPEREAU, préfet délégué pour la défense et la sécurité, appelle à la responsabilité et à la vigilance de chacun. Ces règles de prudence doivent être respectées avec la plus grande rigueur.

Pour toute information sur le niveau de vigilance et les mesures applicables, vous pouvez contacter le répondeur de la préfecture de la Gironde au 05 56 90 65 98. Le niveau de vigilance est actualisé quotidiennement.